

Virginie de Araujo-Recchia : une avocate qui se bat pour la protection des enfants



[Source : Nexus]

Interview par Marc Daoud

Avocate au Barreau de Paris, Virginie de Araujo-Recchia avait déposé de nombreuses plaintes pour « dérives sectaires » suite à l'application des mesures Covid. Aujourd'hui, elle s'implique également contre l'idéologie des droits sexuels des enfants en France. Nexus a pu l'interviewer au CSI de Saintes des 18 et 19 mai 2023.

◆ Du Covid aux droits sexuels

En partenariat avec d'autres avocats à l'international, Me Virginie de Araujo-Recchia a étudié l'impact des mesures Covid sur la santé publique et vérifié leur légalité. Par ce biais, elle a rencontré le Dr Ariane Bilheran qui, en plus du « totalitarisme », étudiait « les droits sexuels ». Elles ont pu collaborer dans un premier temps dans le cadre de la crise sur ces mesures liberticides, puis elles en sont venues à échanger sur l'influence de l'OMS et l'idéologie des droits sexuels en France.

□ **Voir l'entretien avec Virginie de Araujo-Recchia :**

◆ des dérives en milieu scolaire

Maître de Araujo-Recchia explique :

« Bien que je ne sois pas spécialiste de but en blanc du sujet, j'ai décidé de m'y intéresser, notamment parce que des associations m'avaient fait part de cas graves de dérives au sein d'écoles. »

Il y a eu des interventions de thérapeutes dans différents établissements scolaires qui ont parlé aux élèves de sexualité en évoquant « des actes de copulation » de façon explicite et choquante devant des enfants parfois prépubères qui, selon des experts de l'enfance, n'ont pas la maturation

psychologique pour entendre ce genre d'informations. Certains enfants ont dit vouloir se **boucher les oreilles**, avoir crié parce qu'ils ne voulaient « pas entendre ».

« On les a forcés et ça, ça n'est pas possible. Et tout cela vient de la propagation du **rapport Kinsey** financé par la fondation Rockefeller. »

◆ qu'en dit le droit ?

Pour Virginie de Araujo-Recchia, il s'agit là de « *maltraitance* », « *d'atteinte à leur dignité* » et d'« *outrage* ».

« En matière pénale, on a quand même une atteinte à la moralité du mineur qui est vraiment claire et nette. »

« On ne peut pas porter atteinte aux enfants, les maltraiter, sous couvert de santé. »

« La Convention européenne des droits de l'homme – notamment son **protocole numéro 1 additionnel** – dit que l'État, dans son devoir d'éducation, ne doit pas contrevenir aux convictions religieuses et philosophiques des parents. »

« Les parents, la famille, c'est la première cellule de la société. [...] Les parents sont protégés tant par le Code civil que par la **Convention internationale des droits de l'enfant**. »

À propos du **tableau** « pédopornographique » visible au Palais de Tokyo à Paris depuis le 17 février 2023, exposé selon la ministre de la Culture pour dénoncer les crimes de guerre, Me de Araujo explique :

« [...] C'est contraire à la loi, notamment à la liberté de la presse, **articles 23 et 24**, qui nous disent qu'on ne peut pas diffuser des images, des propos pédopornographiques ou qui font l'apologie d'agression sexuelle. »

« L'idée, c'est de rappeler quelles sont les règles parce qu'on a tendance à les oublier depuis plusieurs années maintenant, afin que les

| familles soient informées. »

◆ D'autres domaines tout aussi effarants pendant la crise Covid

En pleine crise Covid, « *on a fait ça quand même en France, injecter des doses d'adultes à **des enfants*** ». Des dizaines de milliers d'enfants ont été concernés, tout comme par le port du masque. Me de Araujo-Recchia rappelle aussi le droit aux jetons qu'avaient certains élèves pour pouvoir aller respirer un peu sans masque, sachant que le Covid « *n'était pas une maladie pédiatrique* ».